

La responsabilité pénale des personnes morales, créée en 1994 dans le code pénal

Actualité législative publié le 13/02/2022, vu 483 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

La responsabilité pénale des personnes morales, créée en 1994 dans le code pénal

Article 121-2

Version en vigueur depuis le 31 décembre 2005

Modifié par Loi n°2004-204 du 9 mars 2004 - art. 54 () JORF 10 mars 2004 en vigueur le 31 décembre 2005

Les personnes morales, à l'exclusion de l'Etat, sont responsables pénalement, selon les distinctions des [articles 121-4 à 121-7](#), des infractions commises, pour leur compte, par leurs organes ou représentants.

Toutefois, les collectivités territoriales et leurs groupements ne sont responsables pénalement que des infractions commises dans l'exercice d'activités susceptibles de faire l'objet de conventions de délégation de service public.

La responsabilité pénale des personnes morales n'exclut pas celle des personnes physiques auteurs ou complices des mêmes faits, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa de [l'article 121-3](#).

Source : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006417204/

121-3 alinéa 4 :

Dans le cas prévu par l'alinéa qui précède, les personnes physiques qui n'ont pas causé directement le dommage, mais qui ont créé ou contribué à créer la situation qui a permis la réalisation du dommage ou qui n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter, sont responsables pénalement s'il est établi qu'elles ont, soit violé de façon manifestement délibérée une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, soit commis une faute caractérisée et qui exposait autrui à

un risque d'une particulière gravité qu'elles ne pouvaient ignorer.

Source : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006417208/

POUR ALLER PLUS LOIN :

<https://actu.dalloz-etudiant.fr/a-la-une/article/point-sur-la-responsabilite-penale-des-personnes-morales/h/051d2af9e957e9d7d0f7bb3240fd1376.html#>

[https://www.lagbd.org/index.php/Responsabilit%C3%A9_p%C3%A9nale_des_personnes_morales_\(fr\)](https://www.lagbd.org/index.php/Responsabilit%C3%A9_p%C3%A9nale_des_personnes_morales_(fr))